

## Projet éducatif et pédagogique

### Présentation générale du projet

**Les Ateliers Musicaux de l'Autize est une association selon la loi de 1901.** La date de sa déclaration en sous - préfecture de Fontenay le Comte est le 23 octobre 2007.

Son objet général est de « *promouvoir et développer la pratique des musiques actuelles en Vendée ; aider à la diffusion et à la promotion des artistes.* » (cf statuts joints)

Pour ce faire, elle a décidé de mettre en place des **stages de musique (généralistes ou de niveau Avancé : se renseigner sur le site Internet de l'association [www.ateliersmusicauxdelautize.fr](http://www.ateliersmusicauxdelautize.fr))** : ). La seule activité prévue est la pratique de la musique.

Les ateliers proposés (en fonction du stage choisi):

- Voix
- Guitare jazz et folk
- Guitare rock
- Basse et contrebasse
- Batterie
- Saxophones et autres instruments à vent
- Clavier
- Musique Assistée par Ordinateur

L'association se garde le droit d'annuler tout ou partie du stage en cas d'un nombre insuffisant d'inscriptions.

**Les stage ont lieu au centre d'accueil du Vignaud, 8 rue du Moulin, 85240 Nieul sur l'Autize. Ils sont déclarés à la Direction Départementale de la section Jeunesse et Sports du Ministère de la Cohésion Sociale. La période des stages est généralement juillet et/ou août, en fonction des disponibilités d'accueil et des professionnels.**

Il est possible de s'inscrire au stage en externat, en demi-pension ou en pension - complète.

**Le stage généraliste est ouvert à tout musicien non débutant à partir de 12 ans. L'association acceptera l'inscription de 36 mineurs maximum et de 50 stagiaires au total pour ce stage.**

### Projet éducatif de l'association

Les membres du Conseil d'administration sont persuadés que **la pratique de la musique peut favoriser l'épanouissement de chacun**, et cela pour plusieurs raisons :

- Elle développe la sensibilité de chacun par le rapport à des œuvres sensorielles.
- Elle propose un mode d'expression de soi (par le biais des pratiques de l'interprétation, de l'improvisation, de la composition, de l'arrangement) et ainsi l'affirmation et la reconnaissance d'une personnalité propre.
- Elle développe la créativité par la recherche d'un « timbre » personnel et grâce au travail d'interprétation.

- Elle propose un développement intellectuel par le biais de toutes les capacités d'analyse, de compréhension et de mise en œuvre de codes spécifiques à la musique.
- Elle favorise les relations humaines et le positionnement de chacun face et à l'intérieur du groupe par la pratique musicale collective, d'autant plus quand le groupe est intergénérationnel.

Les membres du Conseil d'administration ont choisi de proposer un stage en internat, pour plusieurs raisons :

- L'immersion dans la musique permet d'évacuer la gestion du quotidien domestique et donc de travailler avec dans la durée avec intensité, ce qui permet des progrès importants dans la pratique instrumentale.
- L'amplitude du temps consacré à la musique permet de varier les activités liées à la musique : formation musicale, travail spécifique à l'instrument, pratique d'ensemble de natures et dans des genres très différents.
- Pour les enfants et les jeunes particulièrement : la vie en collectivité est un moment fort de construction de la personnalité. Du fait des enjeux éducatifs et psychologiques importants, l'association veillera à ce que l'encadrement soit vigilant sans être coercitif, soucieux du bien-être de chacun sans démagogie mais avec sincérité. L'objectif général est que chaque enfant ou jeune, et même chaque adulte, puisse trouver pendant cette semaine de stage un équilibre de vie épanouissant à l'intérieur d'un groupe ouvert, motivant, fédérateur mais aussi bienveillant et respectueux des particularités de chacun.

#### *Projet pédagogique*

Les membres du Conseil d'Administration se sont entourés de musiciens professionnels partageant les objectifs de l'association. Ces conseillers musicaux les ont aidés à mettre en place des pratiques pédagogiques adaptées au projet éducatif. Il s'agit de Patricia Ouvrard (chanteuse, directrice pédagogique du stage), de Jean - Luc Ouvrard (guitariste et bassiste) et de Jean - Michel Antolin (guitariste, arrangeur).

#### **Il a donc été mis en place le fonctionnement suivant :**

- 7h : ouverture du réfectoire par la directrice.
- De 7h à 8h30 : petit-déjeuner.
- De 9 heures à 11 heures 15 : Ateliers par instrument. Les professeurs s'adapteront à la demande des stagiaires afin de leur proposer un contenu et une progression adaptés à leurs besoins et envies.
- De 11h 30 à 12h30 : A la demande des stagiaires ou selon l'analyse des besoins de ces derniers par les professeurs, il sera proposé des mises au point théoriques de Formation Musicale. La présence à ces séances n'est pas obligatoire sauf pour les mineurs internes.

**Conformément au Projet Éducatif, l'esprit du stage ne sera jamais la compétition ou la mise en avant des meilleurs. Par contre, le développement des capacités de chacun sera encouragé par des ateliers et exercices adaptés.**

- De 14h à 17h30 :

Ateliers divers mis en place par la directrice pédagogique et les autres professeurs.

-Chaque professeur aura en charge un groupe avec un morceau à mettre en place. Les professeurs veilleront à ce que les morceaux proposés soient de nature (morceaux écrits, improvisations...) et de genre (swing, be-bop, rock, jazz new-orleans, jazz expérimental, bossa-nova, folk etc.) variés afin que tous les stagiaires y retrouvent leurs centres d'intérêts musicaux (ou en découvrent d'autres...).

-Possibilité aussi que des stagiaires ayant un projet précis demandent à un professeur de les aider à le mettre en place.

**Afin que chaque stagiaire trouve une place adaptée qui lui permette de progresser sans le mettre en difficulté, Jean-Michel Antolin (arrangeur) adaptera les morceaux au niveau envisagé des stagiaires.**

- De 19h30 à 20h : repas. Les salles avec instruments seront fermées à clé.
- Après le repas, les stagiaires qui le désireront pourront accéder aux salles pour jouer ensemble.

- Chaque soir seront organisés des « bœufs » : « scène ouverte » où chacun pourra venir jouer avec les autres, sans que les morceaux aient forcément un lien avec le contenu de la journée. Ces moments seront organisés par un responsable. Les professeurs seront présents.
- Vers minuit au plus tard : fermeture des salles à clé par la directrice.
- Concert de fin de stage : les professeurs et l'encadrement veilleront expressément à ce que chaque participant soit mis en valeur au cours de ce concert, sans démagogie mais dans un objectif d'estime de soi et de motivation pour une pratique musicale de qualité, exigeante mais décomplexée et enthousiaste.

Pour les stages de niveau Avancé (Jazz vocal et M.A.O.), ouverts aux majeurs, plus d'information sur le site.

### Organisation générale de l'encadrement des mineurs

#### **A/L'encadrement des mineurs sera assuré par les personnes suivantes :**

##### Une personne faisant fonction de directrice

- Muriel Maus. Enseignante titulaire du certificat de Professeur de Lycée Professionnel (PLP2.) Présidente de l'association *Les Ateliers Musicaux de l'Autize*. détentrice du BAFA N° 02 83 246 (Picardie). Diplôme de Sauveteur Secouriste du Travail.
- animateurs ( adultes-référents) :
- Marc Decros. Enseignant titulaire du certificat de Professeur des Écoles.
- Nathalie Decros. Enseignante titulaire du certificat de Professeur des Écoles.
- Patricia Ouvrard. Enseignante titulaire du certificat d'institutrice. Depuis plus de 20 ans, n'enseigne plus que la musique ( Jazz à Tours, stages nombreux...), parallèlement à sa carrière de musicienne professionnelle.

#### **B/ L'encadrement des mineurs sera mis en place selon les modalités suivantes :**

1. Accueil le lundi à 9h pour présenter les lieux, les chambres, l'organisation des journées, les adultes-référents, le règlement intérieur du centre. Ce document sera d'ailleurs envoyé aux familles avant le stage et remis signé à l'ouverture du stage.
2. Chaque mineur aura un adulte-référent particulier. C'est à lui qu'il devra faire part de ses problèmes, s'il en rencontre ; c'est avec lui qu'il aura accès au poste téléphonique du centre s'il le désire ; c'est à lui qu'il indiquera les endroits du village où il se rend et en compagnie de qui, s'il est autorisé par ses parents à se rendre dans le village seul. Les mineurs non - autorisés ne pourront se rendre dans le village qu'en compagnie d'un responsable.
3. Les responsables auront leur chambre à proximité de celle des mineurs dont ils ont la charge.

De manière régulière : Le personnel d'encadrement fera le point sur l'intégration de chaque stagiaire mineur au sein des ateliers et dans ses rapports avec les autres musiciens, l'objectif étant toujours l'épanouissement de chacun par la pratique de la musique, sans objectif de compétition ni de sélection.

##### Le vendredi de fin de stage :

1. Les chambres devant être libérées pour 9h ou pour 14 heures (info donnée par le personnel du Vignaud), les référents vérifieront avec leurs stagiaires le contenu des valises et l'état de la chambre. Les valises seront descendues dans une salle prévue à cet effet.
2. Les parents ou personnes responsables des stagiaires mineurs pourront récupérer les valises et instruments (s'ils ne sont pas utilisés au concert de fin de stage) à partir de 17 heures et jusqu'au début du concert de fin de stage (environ 20h30).
3. Ils signeront alors une fiche de prise en charge du mineur ainsi que de ses effets personnels. A partir de ce moment, le personnel ne pourra plus être tenu pour responsable du mineur ou de ses effets personnels. Le stagiaire participera donc au concert de fin de stage sous la responsabilité de ses parents ou personnes responsables.

### Evaluation du stage

A la fin du stage, il sera proposé aux stagiaires et aux familles des mineurs une fiche de bilan. Cela permettra à l'association d'améliorer son fonctionnement pour les prochains stages !

Pour l'association, la présidente et directrice du stage, *Muriel Maus*

La responsable pédagogique, *Patricia Ouvrard*